

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION N°2025-03

Séance du 20/01/2025

Avenant N°8 Convention de groupement de commandes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 20/01/2025, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique, sous réserve d'accord de DEUX SEVRES NUMERIQUE à signer l'avenant N°8 à la Convention constitutive d'un groupement de commandes réalisée en vue de la passation et l'exécution de marchés publics relatifs à la création et l'exploitation de réseaux Très Haut Débit en fibre optique à l'abonné.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé